



n° 38

Juin 2016

Magazine municipal

LA CHAPELLE DES MARAIS



Enfance
et jeunesse p.4



Culture p.10



Travaux p.17

Ville 
LA CHAPELLE
DES MARAIS

Sommaire

Administration générale	3
• Finances	
Enfance et Jeunesse	4
• Enfance	
• Conseil Municipal des Enfants	
Social	7
• Emploi	
• Transports: liaisons La Chapelle des Marais/Herbignac	
• Action sociale	
Culture	10
Vie associative	12
• Subventions aux associations	
• Office Municipal à la Vie Associative	
• Sports	
• Office Municipal des Sports	
• Événementiel	
Environnement	15
Travaux	15
• Voirie	
• Sécurité	
Vie de la commune	17
Intercommunalité	19
• CARÈNE	
Vie des associations de la commune	19
Permanences et services	26
État civil	27
Calendrier des manifestations	28



Après une année d'expérimentation, la CARENE va vivre sa première année au rythme du Projet Culturel de Territoire (PCT). À ce jour, 105 actions culturelles en coopération sont prévues en 2016 sur tout le territoire.

Le 12 mai 2016 a eu lieu la cérémonie de signature du PCT précédée d'un retour aux acteurs culturels.

L'état des lieux a révélé la richesse de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire mais aussi les déséquilibres. Le PCT va permettre de mener des projets que nous n'aurions pas pu faire seuls. Il sera générateur de liens.

Les ambitions du PCT: c'est l'installation pérenne des compagnies sur l'ensemble des neuf communes de la CARENE, générer l'engouement territorial pour la culture et surtout la poursuite du projet au-delà des trois années.

Les enjeux à relever: la transmission des compétences sur les notions et usages culturels (élus, acteurs associatifs, etc.) et le maintien de la mobilisation de tous.

C'est dans ce cadre que la commission Culture-Patrimoine-Tourisme a souhaité faire intervenir « La Compagnie Nina la Gaine » auprès de plusieurs publics de la commune. Cette compagnie crée et diffuse des spectacles visuels mêlant marionnettes, art du clown et théâtre burlesque. Des rencontres musicales et littéraires sont également organisées à la médiathèque.

L'offre culturelle sur notre commune, c'est aussi le cinéma, les artistes et le théâtre amateur, les associations qui préservent notre patrimoine afin de le transmettre ou de le faire redécouvrir. Merci à tous ces acteurs du monde associatif pour leur contribution à ce dynamisme qui permet à tous de s'enrichir.

Un remerciement particulier aux techniciens et aux employés municipaux qui œuvrent à la mise en place du projet culturel de la commune.

Un questionnaire sur les pratiques de lecture des Marais-Chapelains a été distribué au début de l'été 2015 dans tous les foyers de la commune. Son objectif était de mieux répondre à vos attentes et d'améliorer les services, que vous soyez ou non usagers de la médiathèque.

Nous n'avons pas eu autant de réponses que nous l'aurions souhaité. Toutefois, les remarques, souvent constructives, ont eu pour vertu d'ouvrir la discussion au sein de notre commission Culture-Patrimoine-Tourisme sur le fonctionnement de la médiathèque et ainsi évaluer la faisabilité de certaines évolutions demandées.

De ces réflexions sont apparues des nouveautés à la médiathèque, un espace dédié aux jeunes enfants, une boîte pour le retour des documents prêtés et une pause-café en libre-service.

En attendant l'été, nous vous convions le 17 juin à La Fête de La Musique (sous une nouvelle formule) qui va donner le « LA » à l'entrée de notre saison estivale. Le 23 et 24 juillet, elle se poursuivra avec Le Festival de La Vannerie et du Patrimoine qui s'ouvrira sur notre petit patrimoine.

À toutes et à tous, l'équipe municipale vous souhaite un bel été.

Nadine LEMEIGNEN, Maire-Adjointe à la Culture, Patrimoine et Tourisme



• **Directeur de publication:**
M. Franck HERVY, Maire

• **Crédits photos:**
Mairie de la Chapelle des Marais,
Daniel Perraud (Ouest France),
la CARENE, les associations,
le Conseil Général

• **Tirage:** 2 100 exemplaires

• **Conception et impression:**
Impression sur papier PEFC
Le Sillon - BP 66 - 44260 Savenay
Tél. 02 40 58 91 24 - www.sillon.fr

IMPRIM'VERT®

Ce magazine de juin nous amène déjà aux vacances d'été et à ses animations musicales et culturelles de qualité, que sont la Fête de la Musique et le Festival de la Vannerie. C'est aussi pour beaucoup le temps de préparer la rentrée et tous les services communaux sont là pour vous accompagner, encadrés par Marie-Noëlle LAVEZ, nouvelle Directrice Générale des Services que nous accueillons depuis le 1^{er} juin.

Je vous souhaite à tous un bel été marais chapelain.



Franck HERVY
Maire de la Chapelle des Marais

Administration générale



Marie-Hélène MONTFORT
Finances
Administration Générale
Communication

FINANCES

Budget 2016

Le compte administratif 2015 a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars.

Un excédent de fonctionnement de 996 001 € permet d'affecter 700 000 € à l'investissement, 296 001 € seront reportés au Budget Primitif, en section de fonctionnement.

La dette au 1^{er} janvier était de 3 172 546 €

Dette par habitant : 787,23 €

TAUX D'ENDETTEMENT de 13,22 %

Les taux d'imposition augmentent de 2,5 % pour 34 000 € de produit supplémentaire.

Baisse des dotations de l'ÉTAT de 68 000 €

Le budget prévisionnel 2016

Dans un contexte toujours de baisse des dotations de l'État et de maîtrise des dépenses, il est important de continuer à entretenir le patrimoine communal et ainsi de planifier, sur plusieurs années, un programme de rénovation, d'amélioration et de recherche d'économies sur les dépenses d'énergies en constante augmentation.

Investissement

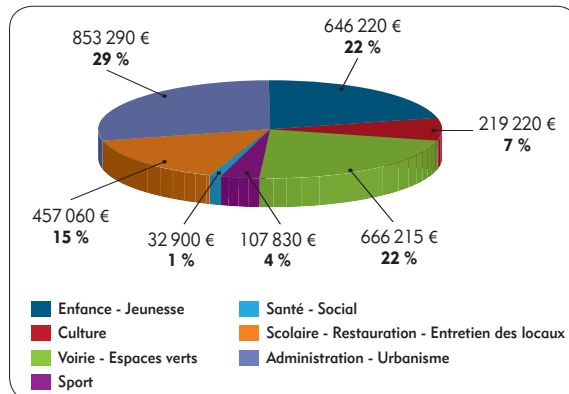
- Programme voirie 557 700 €
- Complexe sportif 251 160 €
- Salle krafft 434 000 €
- Matériels de voirie 122 800 €
- Travaux sur bâtiments 103 000 €
- Acquisitions 120 050 €
- Aires de jeux et de loisirs 55 000 €
- Environnement hydraulique 53 700 €
- Fifendes 46 800 €

BUDGET GLOBAL : 7 470 200 €

Fonctionnement : 4 146 200 €

Investissement : 3 324 000 €

RÉPARTITION PAR SERVICE EN FONCTIONNEMENT



Maison de Santé Pluridisciplinaire 2014-2016

- 1 328 500 € en dépenses
- 787 500 € en recettes de subventions
- Un emprunt de 541 000 € souscrit à la livraison du bien permettra de rembourser la Carène nous ayant fait cette avance de trésorerie.
- L'annuité de cet emprunt sera équilibrée par les loyers perçus.



La maison de Santé ouvrira le 1^{er} septembre.



Sébastien FOUGERE
Enfance – Jeunesse
Vie Scolaire

Nouveau pour les services municipaux de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire

LE PORTAIL FAMILLE pour cet été...

La ville de la Chapelle des Marais vous propose un nouveau service pour simplifier vos démarches administratives.

Le Portail Famille est un espace interactif, personnalisé et sécurisé qui va vous permettre d'effectuer un certain nombre d'opérations en ligne.

Fini la corvée des papiers en plusieurs exemplaires pour la Restauration Scolaire, l'Accueil de Loisirs, le TAM, le Multi-Accueil et l'Esp'Ado, l'ensemble des services municipaux liés à l'Enfance Jeunesse ouvre un dossier famille unique en ligne.

Le Portail Famille, un nouveau service qui vous permettra d'accomplir de multiples démarches, sans vous déplacer, 24h/24 et 7 jours sur 7 :

- consulter et modifier vos informations personnelles,
- faire les inscriptions et annulations pour vos enfants,

- consulter et régler vos factures en ligne (paiement sécurisé),
- visualiser un tableau de bord en temps réel pour un meilleur suivi des démarches (en attente, acceptée, refusée),
- faciliter la communication par les échanges en ligne (programmes d'animations, règlements intérieurs, certificats médicaux, informations diverses...).

L'Espace Famille est sécurisé par un code famille qui est nécessaire à votre identification. Toutes les familles utilisatrices de nos services auront un identifiant attribué automatiquement.



Inscriptions en ligne courant juin pour tous les services : ALSH, Esp'Ado, Multi-Accueil, Accueil Périscolaire et Restauration Scolaire pour la rentrée 2016-2017.

ENFANCE

Accueil Périscolaire, ALSH des mercredis

Les renouvellements d'inscriptions se feront à partir du « Portail Famille ».

Pour toute nouvelle inscription, les dossiers sont disponibles à la Maison de l'Enfance ou téléchargeables sur le site de la ville www.chapelledesmarais.fr.

Fonctionnement de l'APS :

L'équipe d'animateurs accueille les enfants le matin et/ou le soir à la Maison de l'Enfance.

Un petit-déjeuner et un goûter sont proposés.

**Horaires : 7h30-9h00
16h30-19h00**

Nouveau

Les inscriptions et annulations se feront à partir du « Portail Famille ».

Rappel : l'accueil périscolaire sera fermé le jeudi matin 1^{er} septembre.

PAUSE MÉRIDIANNE (école publique des Fifendes)

Inscription rentrée 2016

Votre enfant est inscrit à l'école des Fifendes : les dossiers d'inscriptions ne sont pas renouvelés cette année !

Les réinscriptions se feront à partir du « Portail Famille ».

Pour toute nouvelle inscription, les dossiers sont disponibles à la Maison de l'Enfance ou téléchargeables sur le site de la ville www.chapelledesmarais.fr

Rythme scolaire (TAM)

À la rentrée de septembre 2016, le TAM de l'école publique des Fifendes est organisé de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les sorties pour les enfants sont soit à 15h45 soit à 16h30, durant les 45 minutes de TAM, les portails sont

fermés afin de permettre aux enfants d'avoir un vrai temps de loisirs.

Ce temps d'accueil est un service organisé par la ville, encadré par les ATSEMS et les animateurs de la Maison de l'Enfance.

Accueil de Loisirs

Vacances d'été 2016:

Du 6 au 29 juillet et du 16 au 31 août,

Pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les vacances d'été approchant à grand pas, l'équipe d'animation composée de 8 animateurs va bientôt se réunir pour préparer les activités et les sorties. Durant l'été 2016, les enfants participeront dans la bonne humeur à de nombreuses activités ludiques.

La plaquette de l'Accueil de Loisirs et du mini-camp a été envoyée aux familles par mail, consultable sur le site de la ville www.chapelledesmarais.fr et disponible à la Maison de l'Enfance.

Cette année, trois mini-camps seront organisés du 12 au 13 juillet pour 8 enfants de 4 à 5 ans, du 20 au 22 juillet

pour 12 enfants de 6 à 7 ans et du 26 au 29 juillet pour 12 enfants de 8 à 10 ans à Savenay. Les enfants pourront pratiquer de nombreuses activités sans oublier la découverte des joies du camping.

Inscriptions:

- Pour les mini-camps: le mercredi 8 juin de 18h30 à 19h00, les enfants sur liste d'attente passeront sur la liste principale à la fin des inscriptions.
- Pour l'Accueil de Loisirs: inscriptions à partir du « Portail Famille » à compter du 18 juin 2016.

Les modalités vous seront précisées courant juin.

Pour tous renseignements: 02.40.53.90.75.



SÉJOUR A LA NEIGE POUR LES 8-12 ANS

Durant les vacances d'hiver 2016, un groupe composé de 54 enfants de communes de La Chapelle des Marais, Missillac et Sainte Reine de Bretagne s'est rendu à la Bourboule, en Auvergne du 6 au 13 février. Dix-huit jeunes Marais-Chapelains ont ainsi eu la chance de découvrir le milieu montagnard en hiver. Au programme de ce séjour: luge, balade en raquettes, visite d'un élevage

de chien de traîneau et d'une fromagerie, découverte des sources d'eau chaude et bien évidemment batailles de boule de neige. En amont du voyage, enfants et familles se sont activement impliqués dans les différentes actions d'autofinancement proposées faisant de ce projet intercommunal une vraie réussite.



Multi Accueil

Informations pratiques :

- > Le Multi Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00.
- > Capacité d'accueil : 20 places
- > Deux modes de garde possibles : l'accueil régulier avec contrat et l'accueil occasionnel permettant d'inscrire son enfant selon les places disponibles et les besoins des parents (le temps d'un rendez-vous, d'une course...)



N'hésitez pas à vous renseigner en contactant la directrice :
M^{me} Virginie POIDEVIN au 02 40 53 90 75

L'Esp'Ado

Les vacances d'été arrivent, l'Esp'Ado est heureux d'accueillir les jeunes marais chapelains de 10 à 15 ans au local La Chaumière du patrimoine, du 6 au 29 juillet et du 16 au 31 août.

- > Tous les après-midis, des activités seront proposées aux jeunes (activités sportives, manuelles, grands jeux, activités libres, sorties, défis...). Le programme est disponible sur le site internet de la commune www.lachapelledesmarais.fr. Celui-ci a été envoyé par mail aux adhérents ayant donné leurs coordonnées.

- Pour l'Esp'Ado : inscriptions à partir du « Portail Famille », à compter du 18 juin.

Les modalités vous seront précisées ultérieurement.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Kévin au 06 81 43 09 75.



Mini-camps :

- > **Multi-Activités du 21 au 24 juillet pour 14 enfants de 10 à 15 ans sur le site TEPACAP à Savenay.**

Pour le mini-camp, inscriptions le mercredi 8 juin de 18 h 30 à 19 h 00 à la Maison de l'Enfance.

- Les enfants sur liste d'attente passeront sur la liste principale à la fin des inscriptions.

Fermeture annuelle du Service Enfance/Jeunesse du 1^{er} au 15 août inclus.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants a connu une année de changement.



Huit nouveaux membres ont été élus pour deux ans au sein des deux écoles de la commune, renouvelant ainsi pour un tiers l'effectif du CME : Charlotte BONNARD, Laura MONTOIR, Milane RIOLE, Marie SAULNIER, Loévan HERVEL, Louison LORIEAU, Ivan MACIUCA et Adrien PERRAUD. Nous les félicitons pour leur élection.

Sophie JOSSE qui assurait l'animation du CME depuis sa création, il y a 5 ans, (aidé d'Hélène HERVOCHE) a souhaité mettre fin à son engagement. Nous la remercions une nouvelle fois pour son implication auprès des enfants.

Deux nouvelles animatrices, Évelyne MOTHY et Anouchka TANGUY ont accepté de reprendre cette intense et passionnante mission. Nous sommes heureux de les accueillir dans cette belle aventure. Elles seront aidées dans leur tâche par Céline HALGAND, membre de la commission Enfance Jeunesse.

Premier projet pour cette nouvelle équipe : un travail autour du jumelage de notre commune avec Ingleton et en point d'orgue, l'accueil des Anglais dans notre ville le 4 mai.

Nos jeunes élus faisant preuve d'une imagination foisonnante et d'une réelle prise d'initiatives, de nombreux autres projets suivront...



Sylvie MAHE
Solidarité
Action Sociale
Logement Social – Emploi

EMPLOI

Pass'Emploi

Le Pass'Emploi vous donne accès à de nombreuses informations liées à l'emploi.

Géré par le CCAS, de nombreux services sont pris en charge et mis à disposition des demandeurs d'emploi de la commune : Internet, photocopies, affranchissement du courrier, tickets Ty'Bus, carte Lila, tarification solidaire...



Actualité :

Depuis le début de l'année 2016, le demandeur d'emploi effectue son inscription et sa demande d'allocations Pôle Emploi uniquement sur le site **pole-emploi.fr**.

Vous pouvez bénéficier de l'aide du Pass'Emploi si vous en éprouvez le besoin : aide au remplissage du dossier, scan des documents à fournir, accès à internet...

Quelques parcours :

Le Pass'Emploi, c'est aussi un travail en partenariat avec les différents acteurs du territoire :

« À la fin de mon contrat d'apprentissage, Le Pass'Emploi m'a aidé à m'inscrire à Pôle Emploi par Internet (photocopies, scan de documents, affranchissement du courrier, ticket de Ty'Bus gratuit...). La conseillère m'a aussi dirigé vers la Mission Locale qui, aujourd'hui, m'accompagne dans les différentes étapes de mon parcours. » M. R.



« Suite à une période d'inactivité professionnelle (congé parental), le Pass'Emploi m'a conseillé pour la rédaction de mon CV et m'a orientée vers l'Association Intermédiaire Pactes.

Pactes m'a proposé plusieurs missions tout en m'accompagnant dans ma recherche d'emploi. Je me suis fait connaître et j'ai repris confiance en moi et acquis de nouvelles compétences.

Je suis aujourd'hui salariée en CDI dans une entreprise de services à la personne. » M^{me} L.



« Je cumulais de nombreuses missions intérim et des périodes de chômage. Je souhaitais démarcher spontanément les diverses entreprises de la région afin d'obtenir un poste plus pérenne. Le Pass'Emploi m'a permis de modifier ma candidature dans ce sens. Lorsque j'ai obtenu mon premier entretien d'embauche, la conseillère m'a proposé de rencontrer les bénévoles « Conseils de Pros » afin de préparer cette rencontre.

Cette action m'a permis d'être mieux préparé et donc plus serein lors de l'entretien. J'ai décroché un Contrat de 6 mois » M. V.

Horaires :

Laëtitia SORHOUEZ vous accueille :
mardi, jeudi et vendredi de 9 h 15 à 12 h 15
le mardi après-midi sur rendez-vous

Tél. 02 40 53 97 98

pasemploi@outlook.fr

Attention fermeture estivale
du 25 juillet au 15 août 2016

TRANSPORTS/Liaisons La Chapelle des Marais/Herbignac

1) Avec le réseau LILA

Lila Presqu'île propose désormais une liaison entre La Chapelle des Marais et Herbignac. Ce trajet est possible sur la ligne virtuelle A1, et fonctionne du lundi au samedi uniquement sur réservation. Il suffit pour cela de contacter le Syndicat Mixte LILA Presqu'île au 02 40 62 32 33 ou par mail à l'adresse lila.presqu'île@sits.loire-atlantique.fr au plus tard la veille avant 16h30 et le vendredi avant 16h30 pour le week-end et le lundi.



Liste des justificatifs à fournir :

- justificatif d'identité
- photo d'identité
- justificatifs de ressources (tout document attestant que vous disposez de ressources inférieures à 1280 € net)
- justificatif de domicile

Votre demande de carte est à faire auprès du CCAS de La Chapelle des Marais.

2. Avec la STRAN

Le réseau STRAN propose également cette liaison La Chapelle des Marais/Herbignac.

TY'BUSTAXI est un service sans supplément vous permettant de rejoindre le centre de votre commune, de vous rendre à un arrêt de correspondance d'une ligne régulière ou vers tout autre arrêt TY'BUSTAXI de la commune.



Ce service fonctionne :

- Du lundi au samedi sur chaque commune de 7h00 à 19h00 (sauf les jours fériés)

Mode d'emploi :

- Je réserve mon déplacement (au moins une heure avant mon départ) par téléphone.
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h45
 - Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45,

ALLO STRAN 02 40 00 75 75

- J'indique mon arrêt de départ et d'arrivée.
- Je précise également si je souhaite effectuer une correspondance avec la ligne régulière qui dessert ma commune.
- Un véhicule Taxi est au rendez-vous pour effectuer mon déplacement.
- Je présente mon titre de transport.

Rappel

La carte gratuite Lila a été mise en place afin de faciliter l'accès aux transports publics Lila pour les personnes en difficultés. Elle donne accès gratuitement au réseau Lila pendant une année.

Pour obtenir la carte gratuite Lila, le demandeur doit répondre à 3 conditions :

- Résider dans une commune de Loire-Atlantique.
- Disposer de ressources mensuelles inférieures à 1280 € net (ne sont pas prises en compte les APL et les aides de la CAF comme les allocations familiales).
- Faire partie de l'une de ces catégories d'ayant droit : demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire du RSA socle ou socle + activité, bénéficiaire d'un contrat aidé, personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative, salarié d'une entreprise recourant à du chômage partiel.

La délivrance de cette carte de transport nécessite la présence physique du bénéficiaire.

Le titre est délivré gratuitement et remis par l'organisme qui a instruit la demande, aucun titre n'est envoyé par courrier. Ce titre de transport est valable sur le réseau Lila uniquement.

TARIFICATION SOLIDAIRE

Mobilité pour chacun, équité pour tous

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle tarification solidaire est mise en place. En fonction du niveau de revenus (quotient familial CAF), elle permet à l'ensemble des membres d'un foyer de bénéficier d'une réduction sur les abonnements mensuels du réseau STRAN. Trois taux de réduction sont appliqués : 90 %, 60 % et 30 %.

Comment bénéficier de la Tarification Solidaire ?

Rendez-vous au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune de résidence qui instruira votre dossier et vous délivrera une notification d'ouverture de droits (valable un an).

Pièces justificatives à fournir (originaux) :

- Pièce d'identité et livret de famille
 - Justificatif de domicile
- Pour les allocataires CAF : attestation de paiement CAF (moins de 3 mois)

- Pour les non-allocataires CAF : dernier avis d'imposition

Les différentes formules abonnements :

- **Carte croisière** : réservée aux personnes retraitées - 19,58 €/mois si abonnement annuel. Valable sur lignes Ty'bus, Hélyce et lignes urbaines
- **Multipass** : pour tous - 30,83 €/mois si abonnement annuel. Valable sur toutes les lignes de la Stran
- **Carte skipper** : réservée aux collégiens, lycéens et étudiants - 16,67 €/mois si abonnement annuel. Valable sur lignes scolaires, urbaines et Hélyce + lignes Ty'bus samedi et vacances scolaires

Rappel : à chaque vacances scolaires, le CCAS offre un ticket liberté aux jeunes âgés de 14 à 19 ans, se présentant en mairie munis d'une pièce d'identité.

Bon à savoir : pour tout actif, bénéficiez de la prime de transport : 50 % de votre abonnement pris en charge par votre employeur.

ACTION SOCIALE

Goûter dansant

Le CCAS a organisé un après-midi dansant le 16 mars dernier à la salle polyvalente de La Chapelle des Marais, animé par Joël MOREAU et son saxophoniste Yvon.

L'ambiance y était conviviale et chacun a pu se laisser aller aux rythmes de la musique ou s'initier aux différents pas de danse. L'après-midi s'est terminé par un goûter, moment idéal d'échanges et de partage.

Nous vous donnons à nouveau rendez-vous au mois d'octobre pour la semaine bleue



Séniors en vacances, programme de l'ANCV en partenariat avec l'Association des Retraités et le CCAS de La Chapelle des Marais.

Pour cette 7^e année, après avoir connu les chaleurs de l'Aveyron, c'est à l'unanimité qu'ils ont choisi de voguer vers La Bretagne, direction Le Manoir de Kerallic à PLESTIN LES GREVES dans les Côtes d'Armor en juin 2016.



Plan canicule communication préventive



En cas de plan canicule, les personnes seules et vulnérables sont invitées à se faire connaître en mairie.

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.**
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.



Nadine LEMEIGNEN
Culture
Tourisme - Patrimoine

MÉDIATHÈQUE GASTON LEROUX

Synthèse du questionnaire sur les pratiques de lecture des marais-chapelains distribué dans tous les foyers fin juin 2015

Les questionnaires ont été remplis majoritairement par des usagers (inscrits ou non) de la médiathèque (92 %) et en grande partie par des femmes (70 %). Parmi les non-inscrits, certains fréquentent quand même la médiathèque car ils y accompagnent leurs enfants ou petits-enfants ; d'autres viennent pour consulter des documents sur place ou pour assister à une animation.

Globalement, et cela rejoint les statistiques nationales, les personnes qui empruntent en médiathèque sont aussi des acheteurs de livres, des abonnés à des revues et/ou des échangeurs de livres via les réseaux amicaux et/ou familiaux.

Les moyens de choisir ses lectures sont très diversifiés. La plupart des réponses se concentrent sur les médias, la couverture du livre et son résumé, les conseils du cercle amical ou familial. Les catégories plébiscitées sont les romans et en particulier les romans policiers.

La moitié des personnes ayant répondu au questionnaire connaissent le site internet de la médiathèque (<http://mediatheque.gastonleroux.opac3d.fr>). La grande majorité fréquente la médiathèque au moins une fois par mois et reste entre 15 et 30 minutes à chaque visite.

Les horaires ont été jugés majoritairement satisfaisants, cependant quelques suggestions ont été faites pour une soirée, une matinée et une journée supplémentaires.

Les personnes se disent en général suffisamment informées de l'actualité de la médiathèque. C'est le mailing et le bouche-à-oreille qui fonctionnent le mieux.

Des suggestions ont été émises sur les animations et

fonctionnement :

- ateliers et/ou rencontres autour de l'écriture et de la lecture
- expositions autour du patrimoine
- plus d'animations pour les tout-petits
- plus de romans très faciles et de nouveautés
- possibilité d'emprunter dans d'autres médiathèques
- un espace convivial (café, jardin aménagé...)
- plus de conseils de lectures de la part du personnel
- ouverture aux arts
- gratuité de l'adhésion

À noter que certains de ces services sont déjà proposés. Cela indique un défaut d'information en direction des publics, notamment ceux qui ne fréquentent pas la médiathèque.

La synthèse des réponses croisée avec les différentes statistiques disponibles permettra à la commission culture et au personnel de la médiathèque de réfléchir à un projet d'établissement qui tiendra compte des suggestions de la population en matière d'accès à la culture.

Mais comme le rappelle si bien Molière dans la fable Le meunier, son fils et l'âne, il est « bien fou du cerveau (celui) qui prétend contenter tout le monde et son père ». C'est pourquoi, nous ne pouvons promettre que chacune des propositions émanant du questionnaire sera satisfaite, la philosophie du service public étant bien sûr de suivre l'intérêt général et non de faire l'addition d'intérêts particuliers.

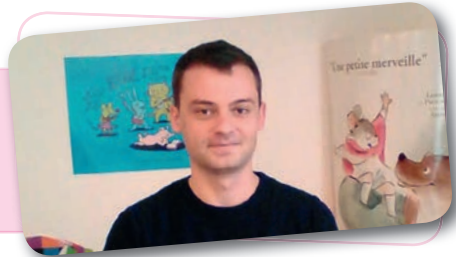
Cependant, toutes les remarques ont été lues avec attention et nous vous remercions de nous en avoir fait part. Un grand merci encore à toutes celles et ceux qui ont pris le temps de répondre au questionnaire.



La liste des raisons de venir à la médiathèque :

- Pour retrouver son bonnet même si les beaux jours sont déjà là!
- Pour mettre ses livres dans la nouvelle boîte de retour (attention, en dehors des heures d'ouverture!)
- Pour essayer les nouveaux fauteuils dans la salle du conte
- Pour découvrir des livres ou feuilleter une revue
- Pour parler avec les bibliothécaires ou les écouter raconter des histoires
- Pour faire ses devoirs
- Pour se connecter au Wifi
- Pour obtenir un plan de la ville
- Pour flâner et pour échanger autour d'un café
- Pour regarder des vidéos sur internet
- Pour voir un spectacle
- Pour rencontrer un musicien, un auteur, un comédien

Camille remplace Anne-Cécile, en secteur jeunesse de la médiathèque jusqu'en octobre 2016.



Depuis le début de l'année 2016, la Compagnie Nina la Gaine a tracé son sillon à La Chapelle des Marais

Créée en 2012 sur le territoire d'Ancenis, la Compagnie Nina la Gaine crée et diffuse des spectacles et des petites formes visuelles mêlant marionnettes, art du clown et théâtre burlesque. Elle s'est installée en 2014 dans la région de Saint-Nazaire où elle crée à la suite deux bagatelles: **Tu Dors? Bagatelle #1** et **Tu Danse? Bagatelle #2**.

Nina la Gaine et ses marionnettes ont fait un joli parcours dans différents lieux de la commune, à la rencontre de publics aux âges variés mais tous intrigués, amusés et surtout embarqués dans l'univers des bagatelles.

Les deux spectacles ainsi que des ateliers ont été proposés à la Médiathèque pour les tout-petits, à la salle Krafft pour les maternelles, à l'Esp'ado pour les plus grands et enfin à la Chalandière pour les résidents et leurs visiteurs. La comé-

dienne Stéphanie Zanlorenzi et son complice musicien, Régis Langlais, se sont invités quelquefois au plus près des jeunes et des moins jeunes grâce aux marionnettes, membres à part entière de la compagnie. Du garçonnet au danseur de salon grande nature, elles ont su provoquer chez les spectateurs des réactions de surprise puis de plaisir tant l'impression de vie insufflée par leur manipulatrice Stéphanie était grande. Malice et tendresse étaient au rendez-vous tout au long de ce premier semestre 2016.

Nina la Gaine continuera de surprendre sur d'autres communes de la Carène, dans le cadre du Projet Culturel de Territoire jusqu'à la fin de l'année.





Nicolas BRAULT-HALGAND
Vie Associative
Sport – Événementiel

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Des subventions maintenues pour les associations de la commune

Le Conseil Municipal a voté le 30 mars dernier, le budget 2016 et donné son accord à l'unanimité, pour le maintien du montant des subventions octroyées aux associations. Alors que de nombreuses municipalités ont décidé de diminuer leurs subventions, l'équipe municipale confirme son soutien envers les associations.

En effet, la cinquantaine d'associations est une force pour la commune. Elles tissent des liens entre habitants, entre les générations, entre les nouveaux arrivants et les natifs...

Elles sont des lieux d'apprentissage à la citoyenneté, au vivre et au faire ensemble. Elles sont des viviers d'expérimentation et d'innovation dans la façon dont elles s'animent et dans la proposition de leurs actions.

Toute cette énergie doit être soutenue et valorisée.

OFFICE MUNICIPAL POUR LA VIE ASSOCIATIVE (OMVA)



L'OMVA: l'Office Municipal pour la Vie Associative a été créé en 1997 par le Conseil Municipal.

La nouvelle municipalité, notamment la commission vie associative, sport et événementiel, a décidé de relancer l'OMVA.

Lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2016 :

- le bureau présidé par Jean-François Josse a démissionné,
- un bureau provisoire a été élu, composé de bénévoles associatifs et de conseillers municipaux.

L'objectif de ce bureau provisoire est la révision des statuts afin de les moderniser et de les simplifier. Le vote des nouveaux statuts et du bureau se fera lors d'une assemblée générale avant l'été 2016.

L'OMVA doit **fédérer les associations sportives et culturelles** de la commune, c'est **une instance d'échange**

et de dialogue, de développement et de promotion de la vie associative et du bénévolat marais-chapelain.

L'OMVA est une **structure de réflexion, de coordination et de propositions** au service de la vie associative. Il ne s'apparente ni à un syndicat d'associations, ni à un service municipal. Il se veut être **un outil de synergie** entre tous les acteurs associatifs, dans les diversités, rôles et spécificités de chacun.

Il regroupera toutes les associations marais-chapelaines qui le souhaitent parmi les cinquante-quatre associations déclarées (loi 1901).

Nous espérons un partenariat des plus riches en projets et en valorisation de la vie associative locale.



SPORTS

Plus de 1 400 licenciés sportifs accueillis sur la commune

L'importance du sport sur la commune est évidente et incontestable. Le nombre considérable de licenciés et d'associations sportives le confirme.

Sur ces 1 420 licenciés comptabilisés en 2015, 730 avaient moins de 18 ans, plus de la moitié. Un chiffre, là aussi élevé et qui confirme le choix que nous avons fait de privilégier la jeunesse dans nos décisions municipales : subventions, équipement et formation.

Pour 2016, le montant total de la subvention accordée aux associations sportives est de plus de 13 000 €, en légère augmentation par rapport à 2015 qui s'expliquent par un nombre plus élevé de licenciés marais-chapelains.

Pour permettre aux associations d'accueillir un nombre aussi important de sportifs, il faut leur mettre à disposition des infrastructures. Celle-ci existent et sont essentiellement

concentrés au Complexe Sportif de la Perrière. Les licenciés viennent aussi des communes environnantes, plus de 55 %, sûrement attirés par la qualité de l'encadrement associatif et des équipements municipaux.

Des équipements, des bâtiments et des terrains sportifs qui, de par l'entretien, la mise aux normes et les réparations ont un coût important pour le budget de la commune : un coût d'investissement à hauteur de 260 000 € pour 2016.

Les factures d'eau, d'éclairage, de chauffage, les heures de ménages et d'entretien des terrains font partie des dépenses de la collectivité et leurs montants pour 2015 ont atteint la somme de 75 000 €. **Afin d'économiser sur les énergies et dans le respect de l'environnement, soyons tous vigilants et vérifions bien avant de quitter un lieu si tout est bien éteint.**

L'Office Municipal du Sport de la Chapelle des Marais

L'Association a été créée le 3 octobre 1996

L'Office est d'abord un lieu de rencontres et d'échanges entre les différents partenaires du sport sur la commune :

- associations sportives à dimension communale ;
- associations sportives à dimensions intercommunales ;
- sport scolaire ;
- animation sportive départementale ;
- commission municipale des sports et représentants du conseil municipal.

L'Office a pour objet général, en concertation avec la municipalité :

- **de soutenir, d'encourager et de provoquer**, tout effort et toute initiative tendant à répandre et à développer pour tous, le sport comme élément de culture ;
- **de faciliter** une coordination des efforts pour l'optimisation des installations sportives ;

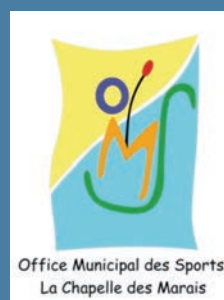
- **d'aider financièrement** les clubs qui engagent leurs adhérents dans le processus de formation.

L'O.M.S. organise « LA FÊTE DU SPORT »

Elle se déroule le samedi 4 juin 2016 de 9h00 à 12h00 au complexe sportif.

Cette manifestation a pour but de faire découvrir aux enfants des écoles de la commune (du CE1 au CM2) différentes disciplines sportives que les clubs proposent tout au long de l'année.

En 2015, 160 enfants inscrits et 11 associations ont répondu à l'invitation de l'OMS : ESCO Missillac (athlétisme), Les As du Volant (badminton), Basket Club Missillac - la Chapelle, Cyclo Marche la Chapelle des Marais, Danse étoile, La Flèche du Marais (fléchette), Football Club la Chapelle des Marais, Judo Club Missillacais, Karaté club Shotokan, Tennis Club Herbignac et Brière Tennis de table.



Événementiel

La Fête de la Musique, la qualité des amateurs

La Fête de la Musique, un événement renouvelé, intergénérationnel et diversifié

Lors de la dernière Fête de la Musique, nous avons senti une volonté de renouvellement de la part de marais-chapelains, concernant cette manifestation. Nous avons entendu ce souhait et au sein de la commission, nous avons travaillé dans ce sens, accompagné des services municipaux.

L'objectif des élus est de proposer un événement rassembleur, ouvert à toutes les générations, valorisant les savoir-faire culturels et permettant la découverte de différents styles musicaux.

2016, répondra au mieux à cet objectif avec un aménagement différent, une programmation unique et un partenariat élargi. La Fête de la Musique sera l'occasion d'écouter et de voir différents groupes locaux et voisins qui viendront animer cet événement.

Des choristes, des danseurs, des chanteurs, des musiciens... un ensemble d'artistes amateurs et de tous âges égiera cette soirée du **vendredi 17 juin 2016**. Nous vous attendons nombreux. La restauration et la buvette seront assurées par le collectif d'associations « Aidons-Les », le Comité des Fêtes et les jeunes de l'Esp'Ado.

Au Festival de la Vannerie, le Patrimoine mis en valeur

Le Festival de la Vannerie a été créé en 2002 suite à une volonté municipale de mettre en valeur un savoir-faire ancestral.

Cette année, les élus ont décidé d'ajouter au titre de cet événement, le mot « Patrimoine ».

Cette volonté affichée doit permettre, à travers cette manifestation, de mettre en avant à la fois la Vannerie singulière de Mayun mais aussi le « petit » patrimoine et les pratiques anciennes, en lien avec la vie quotidienne de nos ancêtres marais-chapelains.

Nous avons un devoir et une responsabilité, celle de préserver mais aussi de partager notre mémoire collective afin que la jeune génération et les nouveaux arrivants puissent être porteurs et passeurs de notre histoire, au même titre que les natifs de notre commune.

Connaître l'histoire locale de notre environnement, de notre cadre de vie, de notre commune, c'est se connaître pour se reconnaître.

Le 23 et 24 juillet 2016, nous espérons, en partenariat avec les associations de la commune, pouvoir concrétiser cette volonté et vous la faire partager. Celle-ci se déclinera par une ambiance, un programme et des animations. Nous vous donnons donc rendez-vous au Village de Mayun pour Vivre Ensemble cet événement.



Rendez-vous des Souvenirs

Au mois d'avril, les Rendez-Vous des Souvenirs ont réuni plus de 200 marais-chapelains, présents sur nos différentes animations : expositions – Rencontre généalogique – Photo de classes de l'entre-deux-guerres – vernissage – soirée spectacle.





Jean-François JOSSE
Urbanisme
Aménagement du Territoire
Développement durable

UNE PREMIÈRE FLEUR POUR LA COMMUNE ET UNE MÉDAILLE POUR JULIEN BIROT

La Chapelle-des-Marais a obtenu sa première fleur des villes et villages fleuris. La diversité des espaces verts et des méthodes respectant la gestion différenciée, ont sans aucun doute influencé le jury. La serre municipale produit 5000 plantes à l'année: des vivaces, moins gourmandes en eau et en engrais mais aussi des graminées qui accentuent l'identité paysagère de la Brière. Le jury a apprécié l'intégration de l'environnement patrimonial et culturel par la vannerie qu'on retrouve sur le mobilier urbain. Julien Birot a reçu le prix régional du jardinier et s'est vu remettre la médaille label villes et villages fleuris. C'est une double reconnaissance du travail effectué en respectant la démarche « zéro phyto ».



JARDIN PARTAGÉ

La commune de La Chapelle des Marais a souhaité créer un jardin partagé en mettant à disposition un terrain communal, d'une superficie de 4450 m² et situé au lieu-dit « La Galvandais ». L'objectif de ce projet étant de donner à ce jardin une dimension sociale dans un cadre de développement durable, l'association du Comité d'Entraide assure la gestion de ce jardin partagé. Une convention a été signée le 13 avril dernier.



Travaux



Gilles PERRAUD
Voirie - Travaux
Sécurité - Transports

VOIRIE: rue de Trélan (portion), rue de Ranretz, rue du Gué (centre bourg)

Cette année, nous voulons profiter des prix du pétrole en baisse pour réaliser un programme de voirie plus important que d'autres années. Cela a aussi l'avantage de réduire les interventions d'entretiens qui ne durent pas dans le temps, et qui sont imputées sur le fonctionnement.

Le stationnement sur notre commune fait partie des points que nous voulons améliorer.

Pour les commerces et services du centre bourg, nous allons refaire et augmenter le nombre de place du parking de la Fontaine. Aujourd'hui la démolition de la petite bâtisse en pierre, l'arrachage des haies et le retrait des palplanches sont les premières étapes avant la réalisation de celui-ci.

Dans la rue du Petit Marais, le stationnement est difficile lors des entrées et sorties scolaires. La réalisation d'un parking avec un enrobé et un traçage au sol permettra d'optimiser le nombre de stationnement. Le parking de Penlys sera lui aussi refait en enrobé.

L'année dernière, nous avons réalisé la réfection des rues de Coilly, de la D'Bas et la première partie de la rue du Gué.

Cette année, nous finirons la rue du Gué qui rejoint le centre bourg, la rue de Tréland (du carrefour des Trélonnées à aller vers Bergon), et nous ferons la partie la plus longue de la rue de Ranretz.

Lors de ces travaux, il y a parfois la nécessité de reprendre le réseau pluvial et les trottoirs, et de réaliser la signalétique et dans certains cas du busage.





Démolition des ruines pour le parking de la Fontaine.



Parking du Petit Marais.



Abattage des arbres de l'école publique « Les fifendes ».



DÉMOLITION MAISON

La Carène a procédé à la démolition de la maison à l'angle de la rue du Four pour des questions de sécurité et d'insalubrité. Une réflexion est engagée sur la réalisation de logements.

ÉGLISE

Notre église avait besoin de réparations. En effet, entre les infiltrations d'eau à plusieurs endroits de la toiture, le chauffage tombant souvent en panne et le beffroi qui interdisait le balancement des cloches, il fallait agir. Nous en avons donc profité pour remplacer

le mode de chauffage au fioul par du chauffage électrique de type radian qui a la particularité de chauffer immédiatement les zones choisies et donc de ne plus avoir besoin de chauffer toute l'église pour une courte durée.

Le beffroi qui datait de l'origine de la construction de l'église Notre Dame de Toutes Aides en 1862 était très abîmé et devenait dangereux. Il a été refait à neuf par l'entreprise Art Camp. Les quatre cloches, dont la plus lourde pèse 1300 kg, ont été déposées et deux ont été descendues jusqu'au sol. Les travaux se sont achevés après Pâques.

Des parties de la toiture ont été reprises ainsi que des solins ce qui évite maintenant les dégradations des voûtes et de la charpente.



SÉCURITÉ :

Stationnement

Nous avons souvent des plaintes quant au stationnement des automobilistes devant les entrées de propriétés. Nous demandons à chacun de faire preuve de plus de civisme, pour le respect de tous.

Marquage résine

Des marquages de lignes centrales ont été tracés sur des virages de la rue du Gué, du Herbé et de Trélan vers Bergon afin de bien délimiter l'espace que doit occuper notre véhicule sur ces portions de routes.

Toutefois, le code de la route précise « le conducteur doit rester constamment maître de sa vitesse et de régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles » Article R413-17.

Taille des haies

Rappel

Les haies en limite de propriété avec le domaine public doivent être entretenues par les propriétaires et ceci dans le souci de respecter la sécurité routière, le bon déplacement des piétons sur les trottoirs et accotements. Dans le cas où ces conditions ne sont pas respectées, un courrier vous est adressé afin de remédier rapidement à ces problèmes.

ÉLECTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, notre commune compte 4030 habitants (source INSEE). Comme le prévoit le code électoral, **chaque électeur devra présenter obligatoirement, au moment du vote, sa carte électorale**

et un titre d'identité lors des prochaines élections. La liste des titres valables est établie par arrêté du Ministre de l'Intérieur et est consultable sur le site internet de la commune.

La consultation concernant le projet d'aéroport Notre Dame des Landes se déroulera le dimanche 26 juin.

La consultation portera sur la question suivante :

« Êtes-vous favorable au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes? »

Pour participer à ce scrutin, vous devez être inscrit sur les listes électorales arrêtées au 29 février 2016. Cependant, les jeunes nés en 1998 qui auront 18 ans au plus tard le 25 juin

2016 peuvent demander leur inscription pour participer à cette consultation jusqu'au jeudi 16 juin inclus. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

RECENSEMENT – JOURNÉE DE CITOYENNETÉ

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^e mois suivant leur date anniversaire.

Ils se présentent à la Mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

À cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Attention : ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro... volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie...).

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non-inscription automatique sur les listes électorales.

BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

JDC
JOURNÉE DEFENSE
ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
INSPECTORAT DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOUV.FR

TRANSPORTS SCOLAIRES

ATTENTION!!! Pensez aux inscriptions et aux réinscriptions pour l'année scolaire 2016-2017

Du 1^{er} mai au 15 juin 2016 inclus :

(Après cette date, toute réinscription tardive sera pénalisée de 25 €)

RÉSEAU CAP ATLANTIC
Zone Tertiaire de Kerbiniou
4 rue Alphonse Daudet
44350 GUÉRANDE
Tél. 02 40 620 620



- > sur le site internet **lila.loire-atlantique.fr**
- > en mairie de La Chapelle des Marais,
- > dans les locaux - Réseau Cap Atlantic

Du 2 mai au 15 juin 2016 inclus :

Service transports scolaires Communauté de commune
Pays Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois
2 bis rue des Châtaigniers - Immeuble de la Cafetais
BP 97- 44160 PONTCHATEAU
Tél. 02 40 88 25 27

- > inscriptions à effectuer à la mairie du domicile, sauf pour les habitants de Pontchâteau (inscription au service transport),
- > possibilité d'inscription en ligne.

Départ de Yann BAUDRY

Arrivé en septembre 2003 à la mairie de La Chapelle des Marais, Yann BAUDRY a tout d'abord travaillé au Service Urbanisme jusqu'en septembre 2010, puis a pris les fonctions de Directeur Général des Services.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans la poursuite de sa carrière à la mairie de La Haye-Fouassière qu'il a intégré le 11 avril.



NOUVELLE ENSEIGNE

ARMOR HOME STAGING,
Sylvie COLLARD

Depuis le 4 janvier, Sylvie Collard a créé, son auto entreprise de relooking d'appartement et de maison.

Après une carrière d'assistante de direction pendant 22 ans à la Baule, elle décide de changer de projet professionnel.

Très attirée par la décoration et la peinture, elle suit deux formations : de peintre décorateur à Vertou jusqu'en juin 2015 où elle obtiendra son diplôme, ensuite de home staging à Paris, formation spécifique aux relooking d'intérieurs.

Son entreprise, Armor Home Staging, est très diversifiée ; destinée aux propriétaires qui souhaitent vendre leur bien ou simplement donner un coup de neuf dans la maison.

Sylvie Collard refait tout votre intérieur, valorise votre patrimoine en rénovant cuisines, salles de bain, faïences ainsi que les meubles à relooker. Sylvie vous



conseille et réalise tous les petits travaux d'amélioration de la maison.

Elle était présente au salon de l'habitat et de l'artisanat.

Coordonnées :

Armor Home Staging, 99 rue du Gué, la Chapelle des Marais.

Contact : 06 18 19 66 88, armorhomestaging@gmail.com

CARENE

Rénover + économiser = Écorénove CARENE

Rénover son habitation tout en réalisant des économies, c'est possible avec Écorénove Carène! Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur, copropriétaire, syndic ou locataire, une équipe est à votre service pour vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre projet, tant sur le plan administratif, technique (diagnostic et expertises à l'appui) que financier (en centralisant toutes les aides à votre disposition).

Nouveauté 2016 : Un accompagnement est désormais

possible pour vos travaux de rénovation énergétique quels que soient vos revenus.

Accueil sans rendez-vous le mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 à la CARENE et permanence le 2^e lundi de chaque mois de 13h30 à 15h00 en mairie de la Chapelle des Marais.

Tél. 02 51 76 10 00 - Amelioration-habitat@agglo-carene.fr

www.ecorenove-carene.fr



☎ 02 51 76 10 00
amelioration-habitat@agglo-carene.fr
www.ecorenove-carene.fr

RÉNOVEZ
ÉCONOMISEZ
avec Écorénove CARENE

CARENE Agglomération

Vie des associations de la commune

SECOURS POPULAIRE

Le Comité du SECOURS POPULAIRE de La Chapelle des Marais regroupe 6 communes (Asserac, Crossac, Herbignac, La Chapelle des Marais, Saint Lyphard, Sainte Reine de Bretagne). Les locaux sont tous à La Chapelle des Marais, mis à disposition par la Mairie.

Nos actions :

- > **Aide Alimentaire** : sur dossier, le mercredi de 13h30 à 14h30 et le samedi de 11h30 à 12h30. (local près du terrain de foot et de la Plume Rouge)
- > **Aide aux Vacances** : en août 2015, 35 personnes de notre comité sont parties à Paris, sur le Champ de Mars, sous la Tour Eiffel pour fêter les 70 ans du Secours Populaire. Journée formidable et riche en émotions. Cette année, et pour fêter les 80 ans des Congés Payés, les familles partiront dans un centre aquatique à Saint-Hilaire- de-Riez et les séniors à Terra Botanica.
- > **Aide vestimentaire** : le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. (local : salle André Paumier – près de la salle omnisports).

Nous organisons également :

- > **Une permanence au local, OUVERT À TOUS** : vous y trouverez des vêtements, mais aussi de la vaisselle, des jouets, des livres, des objets divers... à petits prix. C'est cette permanence qui nous permet d'acheter des denrées alimentaires pour les plus démunis. Merci d'y collaborer solidairement.
- > **Une chasse aux œufs** qui réunit depuis 3 ans une centaine d'enfants qui jouent et cherchent des indices pour gagner des friandises au chocolat. C'est à Pâques sur l'esplanade Bernard Legrand à La Chapelle des Marais et c'est pour tous les enfants.
- > **Une vente de livres** lors des vide-greniers organisés par les deux écoles de la commune.
- > **Une vente de jouets** lors de la bourse aux jouets organisée par l'Amicale Laïque en novembre.

Nous faisons appel à toutes bonnes volontés pour nous aider, pour tenir les permanences, pour aller chercher les denrées alimentaires dans les magasins qui nous font des dons le mercredi et le samedi et pour grossir notre équipe! MERCI pour votre SOLIDARITÉ. CONTACT : Armelle Penduff – 06 59 89 81 14

A.G.E.M.C.

L'Association de Gymnastique d'Entretien Marais Chapelaine, affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous, vous informe de la reprise de ses cours à partir du 6 septembre 2016.

Vous pouvez venir nous retrouver pour pratiquer la marche d'exercice, les techniques cardios, le renforcement musculaire, le stretching et la gym douce pour garder ou retrouver la forme dans la gaieté et la bonne humeur.

Deux animatrices diplômées, Marie-Noëlle et Natacha, assurent les cours aux jours et horaires suivants :

- > Mardi soir de 20h30 à 21h30 et Jeudi après-midi de 14h30 à 15h30 pour les G.E.A. (gymnastique d'Entretien Adultes 14 ans et plus).
- > Jeudi soir de 20h30 à 21h30 pour la marche d'exercice (STEP).
- > Jeudi matin de 10h00 à 11h00 pour les G.E.R. (Gymnastique d'Entretien Retraités).



Les permanences pour les inscriptions auront lieu :

Le mercredi 31 août 2016 de 18h30 à 19h30
et le samedi 3 septembre 2016 de 14h30 à 16h00
Salle Pass Emploi de la mairie à La Chapelle-des-Marais
Certificat médical obligatoire

Contact : Nicole Boisrobert - Tél. 02 40 53 21 02



13^e ÉDITION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES DONNEURS DE SANG

Célébrons la vie, donnons notre sang !

Le mardi 14 juin prochain, de 15h30 à 19h30, venez donner votre sang dans la salle Polyvalente de La Chapelle des Marais. L'Établissement français du sang, en partenariat avec la Fédération française pour le don de sang bénévole, organise la 13^e édition de la Journée mondiale des donneurs de sang.

Cet événement, initié pour remercier les donneurs de sang, permet à ceux qui ne sont pas encore passés à l'acte de découvrir l'univers du don de sang et de donner. À cette occasion, l'Établissement français du sang et ses partenaires invitent les habitants de La Chapelle des Marais et des environs à venir donner leur sang dans une ambiance festive et conviviale : **une collecte de sang sera organisée dans la salle Polyvalente de La Chapelle des Marais, de 15h30 à 19h30, le mardi 14 juin.** Autour de celle-ci, des animations seront proposées aux visiteurs et donneurs, avec les partenaires associatifs départementaux et locaux.

Le don de sang est un acte généreux et solidaire qui soigne chaque année 1 million de malades : aucun produit ne pouvant se substituer au sang humain, 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des patients. Ce rendez-vous annuel a pour objectif central de recruter de nouveaux donneurs et de

renforcer ainsi les réserves en produits sanguins avant la période estivale, période traditionnellement sensible qui marque un fléchissement des dons de sang.

Pour en savoir plus sur le don de sang, rendez-vous sur www.dondusang.net / www.jedonnemonsang.net



ASSOCIATION REVIVAL

Les répétitions du mercredi soir des danseurs de danses traditionnelles bretonnes de l'association Revival vont bon train en ce moment. En effet, ils peaufinent leur nouveau spectacle « Danses poétiques » qui explore différentes danses traditionnelles de Bretagne, ponctuées d'extrait de poèmes de René Guy Cadou.

Une saison 2015-2016 bien remplie

Devenu association intercommunale (Missillac, La chapelle-des-Marais et Nivillac) suite à la dernière assemblée générale, la saison a commencé par la co-organisation d'un stage de danse de Brière et du Pays mitao à La chapelle-des-marais, le 6 mars dernier, en partenariat avec la Confédération Kendalc'h et l'association le « Rond Mitao » de Saint-Dolay. La saison se poursuivra le 9 juillet, à Landerneau, pour le spectacle des 10 ans du trophée Faltazian, organisé dans le cadre du festival Kann-al-Loar. L'association ayant remporté le prix du jury en 2011 et le prix de la création en 2013. Le 20 août, l'association participera au concours de costume « des modes et nous » de la Confédération

Kendalc'h, lors du festival de la Saint-Loup à Guingamp, l'association travaille actuellement sur la reconstitution d'un costume traditionnel porté au début du 20^e siècle. Et pour terminer la saison, l'association participera au spectacle anniversaire de la Fédération Kendalc'h Bro Naoned, le 12 novembre 2016 à Orvault. Ce spectacle réunira tous les groupes de danses traditionnelles de la fédération.

Contact : 06 66 33 42 56

www.association-revival.jimdo.com



LE TAROT MARAIS CHAPELAIN

L'association « le tarot Marais-Chapelain » boucle sa première année de fonctionnement, au cours de laquelle elle a enregistré 47 adhésions.

Les rencontres se déroulent les lundis après-midi et vendredis soir salle de l'Espace du Moulin.

Le club est en capacité d'accueillir de nouveaux joueurs en nombre limité pour la saison 2016-2017, débutants ou confirmés.

Renseignements et inscriptions :

06 85 7 3 83 29 ou 06 99 90 98 10

COMITÉ DE JUMELAGE

Nos amis d'Ingleton nous ont rendu visite (comme tous les quatre ans) du mercredi 4 mai au dimanche 8 mai dernier. Une délégation de 35 personnes a séjourné chez des familles d'accueil marais-chapelaines.

Ce fut l'occasion pour eux de découvrir la région en visitant notamment Pornic, La Gacilly et Rochefort-en-Terre. Le séjour s'est clôturé par une soirée conviviale animée par la Fouée de Feu.

Depuis plusieurs années, le Comité propose des cours d'Anglais d'octobre à juin. Ces cours accessibles à tous, se déroulent chaque semaine :

- un cours débutant le jeudi (de 18 à 19h00),
- un cours intermédiaire le mardi (de 18 à 19h00),
- un cours confirmé le mardi (de 19h15 à 20h15).



Les modalités d'inscription pour la prochaine rentrée seront précisées par voie de presse courant septembre. Vous êtes intéressés ? Alors, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06 82 05 18 99.

AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque de La Chapelle des Marais œuvre pour le développement de l'enseignement public et contribue à la vie de l'école des Fifendes par des actions tout au long de l'année.

Ainsi, afin que tous les enfants puissent participer aux différentes activités proposées au sein de l'école, sans discrimination sociale et/ou familiale, l'association subventionne de nombreux programmes pour soutenir les projets pédagogiques des enseignants de l'école maternelle et primaire.

En effet, l'Amicale Laïque organise des manifestations pour récolter des fonds,

> prochain événement **Vide Grenier le dimanche 5 juin** esplanade Bernard Legrand (face à la bibliothèque). Les parents de l'amicale tiendront également un stand « sucré » lors du prochain **Festival de la Vannerie au mois de juillet**.



L'Amicale Laïque de La Chapelle des Marais s'est renouvelée entièrement depuis la rentrée 2014. Elle est composée d'une équipe de parents dynamiques et motivés, cependant pour faire vivre un maximum de projets le groupe de parents a besoin d'étoffer ses rangs.

Ainsi, si l'aventure vous tente pour apporter vos compétences, donner un coup de main ou par un soutien par une simple adhésion, vous pouvez nous contacter pour mail à :

amicalelaique.fifendes@gmail.com ou via notre site **Facebook** pour suivre nos actualités sur « amicale laïque la chapelle des marais ».

JUDO CLUB MISSILLAC

La fin de saison se rapproche déjà et la préparation de la prochaine saison commence à « germer »...

Le Judo Club de Missillac existe depuis plusieurs années, création en 1984, qui rayonne sur plusieurs communes voisines : Missillac, La Chapelle des Marais, Saint-Gildas-des-Bois, Dréfféac, Guenrouet, Sévérac, Fégréac, Saint-Dolay... Pour assurer la continuité du Club dans notre « secteur », un groupe de parents a pris la décision de se regrouper il y a déjà 6 ans, afin de « relever le défi ». Le Bureau est accompagné de son entraîneur-salarié Charlotte Guilbaud (4^e Dan), fidèle au Club depuis 14 saisons et ayant pratiqué le judo à un haut niveau.

Depuis 2010, le Club compte environ 130 licenciés, répartis dans les différentes catégories avec des cours adaptés.

Le Club accueille toutes les personnes enfants, adolescents, adultes de 4 à... 77 ans, débutants ou confirmés.

Depuis 6 ans, le Club et Charlotte ont fait découvrir à de nombreux enfants des écoles primaires du « secteur » en partenariat le Judo par des Initiations-Découverte et en participant à la Fête du Sport à La Chapelle des Marais. Les bienfaits du judo sont reconnus par son Code Moral notamment, et étant une « bonne école de la vie ».

Sport d'équilibre, sport éducatif, sport de défense, le judo est adapté à toutes les tranches d'âge.

Véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide,

évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Le Judo est un sport pour tous qui procure un véritable équilibre. Activité de détente et de plaisir, le Judo est une discipline basée sur l'échange et la progression. L'apprentissage se fait de manière progressive en fonction des aptitudes de l'individu, ce qui permet à chacun d'évoluer à son rythme.

Pour les enfants 4-5 ans, la Fédération a mis en place l'éveil Judo. Pédagogie adaptée qui permet le développement physique et intellectuel des très jeunes pratiquants. Le programme éveil-judo est délibérément construit, autour de l'intérêt de l'enfant, pour faciliter ses futurs apprentissages du judo et des activités sportives et artistiques en général.

Certains judokas souhaitent participer à des compétitions amicales et/ou officielles, d'autres souhaitent le pratiquer par loisir.

Avec ceux qui participent aux compétitions, le Club a pu montrer ses capacités avec de nombreux licenciés ayant fait de très bons résultats au niveau Départemental, Régional et même National.

N'hésitez pas à découvrir notre site : <http://jcmisillacais.net> ou le Facebook du Club : Judo Club Missillacais

Vous pouvez également venir nous rencontrer au Dojo (aux horaires des cours à consulter sur le site), nous envoyer un mail : judo.club.missillacais@orange.fr ou en contactant notre président : Sergil Arous au 06 25 69 50 29.



Le BCMC (Basket Club Missillac la Chapelle)

Le BCMC (Basket Club Missillac la Chapelle) a terminé sa saison 2015-2016 avec de bons résultats sportifs sur l'ensemble de ces 20 équipes. À noter les belles performances des Juniors filles qui finissent à la 3^e place du championnat D1 et des équipes cadettes, minimes filles 1 et poussines 1 qui terminent 2^e de D2. Les équipes seniors filles réalisent également deux beaux parcours en décrochant la 6^e place de leurs championnats respectifs D2 et D3.

Le club a mis en place cette année des stages de perfectionnement le samedi matin et pendant les vacances scolaires avec l'encadrement de Thomas Chabrol. Face à une belle réussite de cette action avec une nette progression des participants, le BCMC renouvellera cette action la saison prochaine.

Le club tient à remercier les joueurs, les parents et les bénévoles pour leurs investissements tout au long de l'année.

À vos agendas :

L'assemblée générale du BCMC aura lieu le vendredi 10 juin à 20h00 à la salle des sports de la Chapelle des Marais.

Les permanences d'inscriptions auront lieu : le vendredi 20 juin de 18h00 à 19h30 à la salle Pôle Emploi de la Chapelle des Marais – le samedi 25 juin de 10h00 à 12h00 à la salle des sports de Missillac – le dimanche 3 juillet de 10h00 à 12h00 à la salle Pôle Emploi de la

Chapelle des Marais. Il vous sera demandé un certificat médical (téléchargeable sur le site Internet du BCMC), une autorisation parentale, une photo d'identité, une enveloppe timbrée au nom du joueur ainsi qu'un chèque à l'ordre du BCMC au montant de la licence.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Carmen Perrais - secrétaire du BCMC, à l'adresse suivante : **carmen-65@hotmail.fr**.

Tenez-vous informé des manifestations du club sur notre site Internet **www.basketclubmissillaclachapelle.fr** et rejoignez-nous sur notre page Facebook : Basket Club Missillac la Chapelle.



PROGRESSER EN SE FAISANT PLAISIR... AU JUDO CLUB HERBIGNAC

À partir de 5 ans, le judo permet de découvrir une pratique sportive avec ses valeurs (politesse, courage, sincérité, honneur, modestie, respect, contrôle de soi et amitié). Cet enseignement permet de se faire plaisir en fonction des envies de chacun soit uniquement lors de l'entraînement, soit en participant, en plus, à des compétitions (amicales ou officielles). Le but étant de faire « grandir » l'individu de façon équilibrée.

Pour marquer l'évolution, au fur et à mesure, les élèves progressent dans les ceintures de couleur pour accéder à la ceinture noire : reconnaissance d'être un « vrai » judoka.

La saison dernière a été riche puisque 5 nouvelles ceintures noires ont été obtenues à Herbignac. Cette année, un marais chapelain a accédé à ce premier dan : Antoine Halgand. Quatre licenciés sont en voie pour atteindre ce niveau.

Le Judo Club d'Herbignac compte cette année plus de 130 licenciés de 5 à 65 ans...

Catégories	Âge	Horaire de cours
Babys 2	6 ans	Samedi de 14h00 à 14h45
Babys 1	5 ans	Samedi de 15h00 à 15h45
Poussinets	7 et 8 ans	Mardi de 18h30 à 19h30
Poussins	9 et 10 ans	Jeudi de 17h30 à 18h30
Benjamins	11 et 12 ans	Jeudi de 17h30 à 18h30
Minimes	13 et 14 ans	Jeudi de 17h30 à 18h30
Cadets Juniors	Plus de 15 ans	Mardi de 19h30 à 21h00
Seniors Vétérans		Jeudi de 19h30 à 21h00

Pour nous contacter : judoherbignac@gmail.com

Pour nous suivre : Judo Club Herbignacais sur Facebook



Antoine Halgand, lors de sa remise de ceinture noire

Vie des associations de la commune

ESCO MISSILLAC



Cette année encore, nous comptons sur nos athlètes de la Chapelle des Marais pour nous apporter des podiums. En effet, Célia et Julie sont régulièrement sur les premières marches, que ce soit en cross cet hiver ou actuellement sur les triathlons. Des belles performances comme 3,62 m en longueur pour Célia et 3'48'' sur 1 000 m pour Julie sont le quotidien de ces jeunes qui prennent beaucoup de plaisir. Elles vont faire une compétition à domicile le 28 mai 2016 au stade de Missillac, alors vous pouvez venir les encourager.



CINÉ MARAIS



Voilà maintenant 3 ans que le cinéma a fait son retour à La Chapelle des Marais, sous la forme numérique, offrant ainsi une excellente qualité optique et sonore.

Une nouvelle console projection, sonorisation et lumière nous permet de travailler dans de très bonnes conditions et des rehausseurs ont été mis à la disposition des enfants, tout ceci grâce à la Municipalité, qu'elle en soit ici remerciée.

Les nouveaux temps scolaires nous ont conduits à supprimer la séance Enfants du mercredi après-midi; en revanche, nous proposons une séance Enfants chaque mercredi après-midi des vacances scolaires.

Cette année a vu le début d'un nouveau type de soirée: le ciné-débat; organisé au mois de mars autour du film

« Demain », la soirée fut un succès, le débat qui a suivi la projection se terminant tard dans la soirée.

Cette opération ne demande qu'à être reconduite.

Nous sommes également à la disposition des autres associations de la commune pour d'éventuelles projections (à partir de DVD) de leurs réunions sportives, spectacles enregistrés, ou autre, sous réserve de la disponibilité de la salle Krafft et du projecteur.

Venez, continuez à venir au cinéma, afin que l'activité culturelle de notre commune continue à se développer.

Contact :

Thierry LASSALLE - 0611018766 - lth44@hotmail.fr

ADAMAC

Un modèle vivant à l'atelier (mars 2016)

Toute une journée à modeler, à se rapprocher d'une réalité très fidèle ou plus personnelle, à rechercher le creux d'un genou ou la bosse d'une omoplate... On redécouvre notre anatomie!

Voilà l'une des activités proposées à l'association cet hiver.

Les « artistes amateurs », toujours plus nombreux, se retrouvent à l'atelier rue de la Perrière. Ils viennent de La Chapelle mais aussi de toute la presqu'île et même de plus loin!

Certains préfèrent tourner, fabriquer pots et bols avec des colombins et des plaques de grès noir ou blanc, de porcelaine ou de faïence rouge, d'autres modèlent, sculptent.

Certains émaillent recherchant des bleus de cobalt ou des verts de chrome, des rouges de cuivre ou de fer, d'autres préfèrent les pièces brutes, plus naturelles, sans émail, simplement enfumées.

La cuisson haute température apporte son lot de surprises mais peut-être pas autant que les cuissons raku.

Les enfants ont été accueillis cet hiver: deux stages



organisés lors des vacances de la Toussaint et de Noël et un projet avec 16 enfants des Fifendes et la Maison de l'Enfance (une fresque collective). Tout cela encadré par des bénévoles de l'association.

Mais peut-être êtes-vous venus voir notre « travail » lors de notre exposition annuelle il y a quelques jours en mairie...

L'initiation pour les adultes débutants en poterie reprendra le mercredi soir en septembre prochain.

L'activité peinture sur soie est organisée le lundi après-midi.

Contact et renseignements ADAMAC: jactebo@gmail.com

CLUB CANIN CCTM LA CHAPELLE DES MARAIS

Vivre avec son chien, un acte responsable pour un bonheur partagé.

Le club canin agréé par Société Centrale Canine a pour mission première l'éducation de base et la sociabilité des chiens, la formation des maîtres ainsi que l'amélioration et l'intégration des chiens dans la ville, « un chien bien éduqué est un plaisir dans la vie quotidienne pour ses maîtres mais également un respect pour autrui » souligne Mikaël Moreau le président du club. Un chien sociable sait comment se comporter vis-à-vis des autres chiens, des humains, enfants, des autres animaux et dans les différents milieux où il évoluera tout au long de sa vie.

Le club propose des séances encadrées par des moniteurs bénévoles diplômés de la S.C.C. qui pratiquent pour la plupart la compétition. Ils vous indiqueront la meilleure façon, de rappeler votre chien, de le tenir en laisse correctement, de le mettre assis, couché, de le faire rester à la place que

vous lui avez indiquée... vous apprendrez à connaître votre compagnon, à le comprendre, dans une ambiance sympathique et conviviale où vous pourrez dialoguer avec des passionnés du chien.

Le club est ouvert tous les samedis matins de 9h30 à 12h00

Contact mail : clubcanincctm@yahoo.fr

Le site : <http://clubcaninatlantique.eklablog.com/>



PACTES,

un acteur au cœur des évolutions de la société et de son territoire

Structure d'insertion par l'Activité Économique, PACTES, conventionnée par l'État depuis 1989, est un outil de lutte contre les exclusions. Elle embauche des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour les mettre à disposition d'utilisateurs (particuliers, entreprises, collectivités locales, associations...) à titre onéreux. Parallèlement, elle assure auprès de ces personnes un accompagnement social et professionnel afin de favoriser leur retour à l'emploi durable.

En 27 ans, PACTES c'est près de 290 000 heures de travail et environ 1 600 salariés accompagnés.

Ses missions :

- > **ACCUEIL** : être un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les personnes en recherche d'emploi
- > **ACCOMPAGNEMENT** : aider à l'élaboration d'un projet professionnel en vue de favoriser leur retour vers un emploi durable et/ou une formation qualifiante
- > **INSERTION** : mettre en situation de travail

Son territoire :

PACTES dispose d'un agrément préfectoral lui permettant d'intervenir sur 15 communes appartenant à la Communauté de Communes de Pontchâteau Saint-Gildas des Bois et à la Carène.

Son public :

Critères d'accueil :

- > avoir plus de 18 ans

- > habiter une des 15 communes de notre territoire d'intervention
- > être sorti du système scolaire
- > avoir comme objectif de retrouver un emploi « durable » (motivation, accompagnement jusqu'à la retraite)
- > être sans emploi (ou travailler moins de 15 heures par semaine)
- > être bénéficiaire ou non des minima sociaux (RSA, ASS, ARE...)

Ses clients et ses principales activités :

- > **Particuliers** : entretien de la maison, entretien des espaces verts, garde d'enfants de + de 3 ans, aide aux courses, travaux de bricolage...
- > **Associations** : entretien des locaux et des espaces verts, manutention...
- > **Entreprises** : manutention, aide-maçon, aide menuisier, agent de tri...
- > **Collectivités** : surveillance cantine, animateur, entretien des espaces verts, entretien de locaux...

9 bis Grande Rue - 44160 PONTCHATEAU

02 40 45 62 78

e-mail : pactes@wanadoo.fr

Site interne : www.pactes44.fr

Horaires :

- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi - 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Lundi - 9h30 12h30 et de 15h30 à 17h30

/SOCIAL/

- **Assistance sociale** : M^{me} BOUTOUX : permanence le mardi en mairie uniquement sur rendez-vous : Tél. 02 40 88 10 32
- **Mission locale de Saint-Nazaire** : (M. PERON) tous les vendredis de 9h00 à 12h00 sur rdv. Tél. 02 40 22 50 30 - Bureau assistante sociale.
- **CRAM des Pays de la Loire** : www.cram-pl.fr Tél. 39 60 pour prendre rendez-vous.
- **ADAR (Aide à domicile en Activités Regroupées)** : M^{me} CRAHÉ : 2^e jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 en mairie. Tél. 02 51 76 66 04 - Mail : c.crahe@adar44.com
- **ADDEVA 44** : 1^e et 3^e mardis de chaque mois de 14h00 à 17h00 en mairie.
- **Secours Populaire** : tous les mercredis de 13h30 à 14h30 et les samedis de 10h00 à 11h30 au complexe sportif. Tél. 06 59 89 81 14
- **C.E.D.I.F.F. - C.I.D.F. (droit de la famille, santé et vie relationnelle, vie pratique et associative)** : permanence juridique sans rendez-vous, le 3^e jeudi du mois de 14h00 à 17h00 au centre médico-social. 5 place de l'Église à Pontchâteau.

/DIVERS/

- **Office de Tourisme de Brière** : 02 40 66 85 01 www.parc-naturel-briere.fr
- **ECORENOVE** : permanence amélioration de l'habitat le 2^e lundi de chaque mois sur rendez-vous de 13h30 à 15h00 au 02 51 76 10 00.

Pour les usagers de la Trésorerie de Montoir-de-Bretagne : transfert des services à Saint-Nazaire depuis le lundi 4 avril 2016.

Dans le cadre d'une réorganisation des services de la Direction régionale des Finances publiques la Trésorerie de Montoir-de-Bretagne 12 rue de Normandie a fermé ses portes le 31 mars 2016 et est transférée dans les locaux de la Trésorerie de Saint-Nazaire municipale.

Nouvelle adresse :

Trésorerie de Montoir-de-Bretagne
8, place Pierre Semard (Parvis de la Gare SNCF)
CS 60239 - 44614 Saint-Nazaire cedex
Tél. inchangé : 02 40 88 50 00
Courriel : t044112@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires ouverture au public : lundi à vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

/SANTÉ/

- **Cabinet médical : 33 bd de la Gare** :
 - Médecins :
Dr Ovidiu IUHAS : 02 40 53 25 25
Dr Sébastien CORNU : 02 40 53 15 16
 - Infirmières :
Marie-Anne MALAPANOS, Elise DINICU : 02 40 53 91 91
 - Podologue :
Johanne RIVALLAND : Tél. 02 40 91 93 23
- **Dentistes** :
Gwenaëlle GAUDICHEAU, Christine MAHÉ,
Philippe GOMBOURG : 18 rue du Lavoir - Tél. 02 40 53 22 64
- **Kinésithérapeutes** :
Ghislaine LE BERRE, Charline-Emilie HAMON :
14 rue des Ecluses - Tél. 02 40 53 93 00
Daniel GRES, Dorothe BOURDEAUT :
4 rue du Lavoir - Tél. 02 40 53 20 45
- **Orthophoniste** :
Rachel THOBY-SOLÉAN : 19 rue de la Saulzaie
Tél. 02 40 88 67 73
- **Ostéopathes** :
Antoine ALLAIN : 06 76 89 49 37
Gaëlle DUCLOS : 06 50 78 63 44
Cabinet médical, 33 bd de la Gare
Daniel GRES - 4 rue du Lavoir - Tél. 02 40 53 20 45
- **Pharmacie** :
SAUZEREAU, ETOUBLEAU : 02 40 53 20 51 - 25 rue du Lavoir.
- **Service Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)** :
 - Pédiatre : M^{me} le Dr VAN WORMHOUDT
 - Puéricultrice : M^{me} BROUSSARD
 - Permanence de la puéricultrice : le mardi matin sur rendez-vous au 02 40 88 10 32 à la mairie.
Consultations d'enfants le jeudi après-midi avec le pédiatre (uniquement sur rendez-vous) au 02 40 88 10 32.
- **Ambulance** :
Presqu'île Secours au 02 51 76 97 97 - 1 rue des levées Miraud

Pour consulter un médecin de garde, contacter la régulation au 15 :

- En semaine de 20h00 à minuit.
- Le week-end :
 - le samedi de 14h00 à 23h00
 - le dimanche de 9h00 à 12h00, de 16h00 à 18h00 et de 20h00 à 22h00.
- Les jours fériés : de 9h00 à 12h00, de 16h00 à 18h00 et de 20h00 à 22h00.

Un accès non régulé pourrait ne pas être remboursé.
Pour les urgences vitales contacter le 15 ou 18



Permanences et services

/MAIRIE DE LA CHAPELLE DES MARAIS/

■ Ouverture au public :

Lundi et jeudi : 9h00-12h00
Mardi et mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00
Samedi : 10h00-12h00 (permanence état-civil)

44410 - 16 rue de la Brière
Tél. 02 40 53 22 02 - Fax : 02 40 53 24 97
Site : www.lachapelledesmarais.fr

■ Cadastre / Urbanisme :

Pour vos recherches ou renseignements,
merci de prendre rendez-vous en mairie.

■ Relais d'Assistants Maternelles (RAM) :

Le jeudi de 13h30 à 17h00
en mairie (entrée côté jardin) sur rendez-vous.
Tél. 02 40 42 19 27 ou 06 86 44 68 81 - ram@herbignac.com

/MAISON DE L'ENFANCE/

54 boulevard de la Gare - Tél. 02 40 53 90 75

/MÉDIATHÈQUE «GASTON LEROUX»/

Rue de Penlys - Tél. 02 40 42 42 00
<http://mediatheque.gastonleroux.opac3d.fr>
mediatheque@chapelledesmarais.fr

Ouverture le mardi de 16h30 à 18h30
Le mercredi de 10h00 à 13h00 et 14h30 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 18h30
Le samedi de 10h00 à 13h00

/PASS'EMPLOI/

Ouvert le matin, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h15.
Le mardi après-midi sur rendez-vous.
Tél. 02 40 53 97 98 - pointemploi@hotmail.com

/JOURS DE COLLECTE ET ENCOMBRANTS/

Collectes des ordures ménagères :

Tous les jeudis, à partir de 13h30 - Tél. 0 810 110 570

Collectes des bacs jaunes :

Un jeudi sur deux, à partir de 5h00 du matin.

Collectes des encombrants : 3^e jeudi de chaque mois.

ATTENTION : l'inscription est obligatoire, téléphoner
au 0 800 393 395 au plus tard la veille avant midi.

/PERMANENCES DES ÉLUS/sur rendez-vous

■ **Franck HERVY Maire** : le mercredi de 16h30 à 18h00

■ **Marie-Hélène MONTFORT**

1^{re} Adjointe Finances/Administration Générale / Communication

■ **Jean-François JOSSE**

Adjoint Urbanisme / Aménagement du territoire / Développement durable
vendredi de 15h00 à 17h00

■ **Sébastien FOUGÈRE** Adjoint Enfance / Jeunesse / Vie scolaire

■ **Sylvie MAHÉ**

Adjointe Solidarité / Action Sociale / Logement social / Emploi
mercredi de 10h00 à 12h00

■ **Gilles PERRAUD** Adjoint Voirie / Travaux / Sécurité / Transports
mardi de 16h00 à 18h00

■ **Nadine LEMEIGNEN** Adjointe Culture / Tourisme / Patrimoine
mercredi de 16h30 à 18h00

■ **Nicolas BRAULT-HALGAND**

Adjoint à la Vie Associative / Sport / Événementiel
samedi de 10h30 à 12h00

État Civil - 1^{er} trimestre 2016

/ Nous leur souhaitons la bienvenue /

Hanaé GUIGUE ■ Louise GUÉNÉGO ■ Kaylan GOUVIER ■ Léo BOISTUAUD BOURASSEAU ■ Léna BLOYET ■
Tylouenn JESMALUSSE ■ Alban CHANTREL FOURÉ ■ Elyna LEROUX ■ Mathéo VERNEX ■ Yanis BADEAU ■
Etienne GRANDPIERRE ■ Jules MOREAU ■ Kelly RIGAUD ■ Loan BERNARD ■ Alana GOMEZ PAÍVA



/ Ils nous ont quittés /

Gilberte BILLY veuve LECLAIR, 89 ans, 47 rue de Penlys
Emilie BROUSSARD veuve HERVY, 90 ans, 22 rue de la Grosse Epine
Donatien CLEMENT, 94 ans, Saint-Joachim
Denis HERVY, 62 ans, 28 rue de l'Ajo
Marie BOISROBERT veuve LEGOFF, 89 ans, 47 rue de Penlys
Simone BIORET veuve CRIAUD, 97 ans, 47 rue de Penlys
Jacques GICQUIAUD, 61 ans, 6 rue du Petit Marais

Jean-Pierre BELLINOT, 66 ans, 11 rue de la Perrière
Roger HERVY, 82 ans, 65 rue de Coilly
Marie PIED veuve ROUSSEAU, 90 ans, 47 rue de Penlys
Yves GERARD, 78 ans, 38 rue de la Rivière
Anne-Marie ALLAIN veuve DEUX, 92 ans, 53 rue de la Vieille Saulze
Jeannette LE LIORZOU épouse FONTAINE, 60 ans, 27 rue des Orchidées
Céline PLAUD veuve LEGOFF, 95 ans, 47 rue de Penlys



Manifestations 2016

(Sous réserve de modifications par les associations)

Juin

- Ven 3 **Concours de pétanque** de 18h00 à 1 h00 au complexe sportif
- Sam 4 **Fête du sport** de 9h00 à 13h00 au complexe sportif
- Dim 5 **Vide-greniers** – Esplanade Bernard Legrand – organisé par l'Amicale Laïque
- Dim 5 **Marché du Terroir** de 9h00 à 18h00 organisé par le Coupis – Esplanade Bernard Legrand
- Sam 11 **Kermesse** – organisée par l'OGEC et l'APEL – au complexe sportif
- Mar 14 **Don du sang** – salle polyvalente de 15h30 à 19h30
- Ven 17 **Fête de la musique** – Esplanade Bernard Legrand à partir de 18h30
- Sam 18 **Journée sportive et familiale avec tournoi de football**, au profit de l'association « Contre le cancer de la rétine » - 13h30 au complexe sportif
- Ven 24 **Séance Cinéma** à la salle Krafft à 14h30 et 20h30 par Ciné Marais
- Sam 25 **Kermesse** à l'école Les Fifendes - organisée par l'Amicale Laïque

Juillet

- Sam 16 **Concours de pétanque** au complexe sportif organisé par la Pétanque du Marais de 13h30 à 21 h00
- Les 23 et 24 **14^e Festival de la Vannerie** – Au village de Mayun toute la journée – Animations en journée et Fest-Noz à partir de 21 h00 le samedi. Marché du Terroir le dimanche matin – Restauration : un moules-frites est organisé par un collectif d'associations le samedi soir et dimanche midi.

Août

- Les 6 et 7 **Concours officiel des chiens de défense**, sélectif du championnat de France Terrain de Mayun de 8h00 à 19h00
- Sam 20 **Concours de pétanque** au complexe sportif organisé par la Pétanque du Marais de 13h30 à 21 h00
- Mar 23 **Don du sang** – salle polyvalente de 16h30 à 19h30

Septembre

- Dim 11 **Vide-Greniers** organisé par l'APEL – Terrain de Mayun de 6 h00 à 18h00

Octobre

- Dim 2 **Randonnée Cyclo et Marche** organisée par le Cyclo club du Marais Départ du complexe sportif de 7 h00 à 13h00
- Mar 11 **Concours de pétanque** de 13h30 à 21 h00 au complexe sportif organisé par la pétanque du Marais – réservé aux + de 55 ans -
- Mar 25 **Don du sang** à la salle polyvalente de 16h30 à 19h30